

# DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## BRIANÇONNET

### AU CONSEIL MUNICIPAL du 06 août 2018

**Membres du Conseil présents à cette séance :** OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, CARLIN Raymond, SAINT MARTIN Delphine, MARTIN-SCHNEIDER Marielle, SEGHI Martine et GIOVANELLI Jean Pierre

Absent représenté : M. Taba Jean Claude par M. Henri Nicolas

Absente non-représentée : Mme Giraud Laury

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

\* \* \* \* \*

Approbation du compte rendu du 08/06/2018 approuvé à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### **Rajout de la délibération 7 Constitution d'un groupement de commandes pour les fournitures et les livraisons des repas scolaires**

#### **Délibérations et votes pour :**

#### **1. Approbation de la Carte Communale (annule et remplace celle du 08 juin 2018):**

Un arrêté de mise à enquête publique a ensuite été pris le 12 décembre 2017, conformément à l'article L163-5 du Code de l'urbanisme, une enquête publique a été organisée du 2 janvier 2018 au 5 février 2018. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, le 6 février 2018, assorti de plusieurs recommandations visant à améliorer la clarté du document et autorisant des adaptations mineures afin de répondre aux demandes des habitants dont le classement en zone constructible de la parcelle 1026 au Prignolet sur avis du bureau d'étude en charge de l'élaboration du document.

Le conseil municipal a délibéré sur ce document d'urbanisme le 08 juin 2018.

Le dossier d'approbation de la carte communale a ensuite été adressé au Préfet, lequel a exercé son contrôle de légalité. C'est à ce titre que le Préfet a adressé un courrier à la commune le 27 juillet 2018 dans lequel il sollicite la suppression de la parcelle 1026 (0.238 ha) du hameau dit des Fenouils, dans le secteur du Prignolet. Le classement en zone constructible de cette parcelle n'ayant pas été présenté à la CDPENAF, il a été jugé comme illégal et a été reclassé en zone non constructible.

La Commune revient donc au document initial, préalable à l'enquête publique, afin de faire approuver ce document et percevoir la Dotation Globale de Décentralisation.

**Acceptée à l'unanimité**

## **2. Revalorisation taxe de séjour (annule et remplace celle du 08 juin 2018)**

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil municipal avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le Maire propose de fixer le montant de cette taxe par jour, par personne adulte et enfant de plus de treize ans à :

- 0.50 € pour les hébergements meublés.
- 0.20 € pour les emplacements de camping.
- 0.50 € pour les hôtels de tourisme.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **3. Adhésion convention CAPG instruction urbanisme**

La Commune de Briançonnet étant dotée d'une Carte Communale approuvée en date du 06 août 2018, la commune est compétente pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable et pour délivrer les certificats d'urbanisme. Le Maire est également chargé de délivrer l'autorisation d'exécuter les travaux de création, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a décidé la création d'un service intercommunal d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des Communes membres.

N'ayant pas de personnel suffisamment formé pour instruire et donner un avis sur les demandes en urbanisme, une convention va être établie entre la CAPG et la Commune de Briançonnet sous réserve d'une garantie solidaire en cas de contentieux.

La Mairie de Briançonnet assurera toujours une assistance dans l'élaboration des dossiers et la commission urbanisme sera associée dans le 1<sup>er</sup> avis.

Le conseil municipal rappelle l'importance de conserver cette compétence communale.

**Acceptée à l'unanimité**

## **4. DM n°2 budget Eau-assainissement**

Une deuxième décision modificative au budget Eau Assainissement est proposée pour mouvement de crédit afin de pouvoir créditer le poste redevance et taxe pour régulariser la location l'ONF sur le réseau d'Alimentation en eau potable à Baratus afin de couvrir la dette de l'ex CCMA lors de la rénovation des réseaux dans le village de Briançonnet.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 Dépenses imprévues	1624.17€ €	
D238 187 Rénovation des réseaux AEP village		1624.17€
D61521 Bâtiments publics	2500 €	
D 6155 Sur biens mobiliers	1500 €	
D6378 Taxes et redevances		4 000 €

**Acceptée à l'unanimité.**

### **5. DM budget principal virement de crédit et ouverture opération DETR école**

Les travaux de mise en conformité électrique et d'entretien des bâtiments communaux nécessitent pour leurs réalisations des mouvements en crédits sur le budget principal Commune.

La subvention concernant la réparation des escaliers et des gardes corps de l'école a été attribuée il convient donc d'ouvrir cette opération.

Augmentation de crédit pour la réalisation des travaux de l'église à La Sagne

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 Dépenses imprévues	1900.01 €	
D 6232 Fêtes et cérémonie	3000 €	
D61615221 Bâtiments publics		4900.01€
D 2315 254 Barrière école		14 213 €

**Acceptée à l'unanimité.**

### **6. Audit éclairage public**

Par délibération en date du 31 octobre 2016, la commune a adhéré au groupement de commandes pour la réalisation d'un audit des installations d'éclairage public sur les communes d'Andon, de Briançonnet, de Collongues, de Gars, de Le Mas, de Les Mujouls, de Saint-Cézaire-sur-Siagne, de Séranon et de Valderoure.

L'avenant n°1 a modifié la convention initiale du groupement afin que Saint-Cézaire-sur-Siagne, coordonnateur, assure également le portage en totalité, rémunère le prestataire pour le compte des communes, et perçoive les subventions de l'ADEME et du Département.

Afin de mettre en œuvre cette procédure, notamment au plan comptable, il convient de passer une convention de mandat avec la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **7. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas**

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et ses communes membres ont la volonté conjointe de coopérer à un avenir commun pour bâtir les complémentarités de projet et les mutualisations indispensables au développement de leur territoire.

Dans le cadre de cette démarche d'entente intercommunale, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes de Séranon, Valderoure, Saint-Auban et Briançonnet proposent d'optimiser leur politique d'achats par la constitution d'un groupement de commandes afin d'assurer la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile.

Le groupement va permettre, outre de bénéficier par l'importance des volumes de meilleurs prix, de s'assurer l'intervention d'un seul prestataire dans les cuisines collectives, entre le temps scolaire et celui des centres de loisirs, dans un souci de prévention des toxi-infections. La création de ce groupement permet de répondre à la volonté des communes de regrouper leurs commandes pour bénéficier de prestations de qualité tout en optimisant des coûts d'achats. Les communes auront la maîtrise de leurs marchés notamment en ce qui concerne la signature et l'exécution financière du contrat.

**Acceptée à l'unanimité.**

\* \* \* \* \*

### **Divers**

- ✓ Le Chanan : le levé topographique est en cours de réalisation le dernier levé est prévu mercredi 08 août. Remise de l'avant projet début septembre par l'architecte missionné
- ✓ Le rendez vous annuel des plus de 65 ans : la Semaine Bleue aura lieu à Briançonnet samedi 13 octobre 2018. Un repas avec animation et cadeaux est en cours de préparation.
- ✓ La régularisation de la parcelle et de l'accès à la « maison cantonnière » est en cours mais dans l'attente d'un point avec un notaire concernant le retour des archives Départementales sur la dite parcelle.
- ✓ Travaux d'accessibilité de la Mairie et d'aménagement des locaux en cours de réalisation. Le revêtement des parkings sur la Rte des Espagnols vient d'être réalisé.
- ✓ Travaux ENEDIS de renforcement / ou remplacement des pylônes électriques en cours. Un état des lieux initial des voies communales (Rte de la Loubre et de l'Houmée) a été réalisé de manière contradictoire avec la Commune. La date d'achèvement des travaux est prévue en novembre les différentes réparations de chaussée faisant suite au passage des PL dans le cadre des travaux pourront être imputés à ENEDIS.
- ✓ Propriété Massini, une relance de la Commune ainsi qu'un constat de gendarmerie vont être effectués afin de contraindre le propriétaire à mettre en sécurité la voie publique menacée par le mur instable et l'échafaudage mis en place.
- ✓ Traverse des jardins : un état des lieux des réseaux assainissement AEP et pluvial va être réalisé dans le plus bref délai suite à différents problèmes d'infiltration.
- ✓ Afin de pouvoir bénéficier des fonds de l'état pour la conservation du patrimoine, la création d'une association loi 1901 est indispensable... appel aux bonnes volontés.

Prochain Conseil Municipal à définir